

Projet de loi n°86  
Loi concernant la dévolution de la couronne

Ann a  
~~Act~~  
Preamble

AMENDEMENT

Préambule

Le projet de loi est modifié par l'ajout du préambule suivant :

« Attendu que les peuples du Québec souhaitent l'abolition de la monarchie.

Attendu que le Québec n'a jamais adhéré à la constitution canadienne. »

irrecevable SM.

Am b  
Art 2

Projet de loi n°86

Loi concernant la dévolution de la couronne

AMENDEMENT QS

ARTICLE 2

L'article 2 du projet de loi est modifié par l'insertion, après le premier alinéa, de l'alinéa suivant :

La Loi sur l'Assemblée nationale (chapitre A-23.1) est modifiée par le remplacement de l'article 15 par le suivant :

« 15. Un député peut siéger à l'Assemblée après avoir prêté un seul serment, soit celui prévu à l'annexe I. ».

rejeté SN.

Projet de loi n°86

Loi concernant la dévolution de la couronne

Am c  
Act 2

## AMENDEMENT

### ARTICLE 2

L'article 2 du projet de loi est modifié par l'insertion, après le premier alinéa, de l'alinéa suivant :

L'article 5 de la Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec (chapitre E-20.2) est modifié par l'insertion, après le deuxième alinéa, du suivant :

« L'Assemblée nationale établit le serment que doivent prêter les députés afin de siéger et est seule compétente pour désigner la personne qui peut recevoir ce serment. ».

Rejeté 577.

Ann d  
Art 3

## Projet de loi n°86

### Loi concernant la dévolution de la couronne

#### AMENDEMENT

#### ARTICLE 3

L'article 3 du projet de loi est modifié par l'insertion, après le premier alinéa, de l'alinéa suivant :

En cas d'abdication ou de décès de la reine Élisabeth II, il s'ensuit automatiquement un référendum sur l'appartenance du Québec à la monarchie britannique.

repte sm .

Am e  
Art 3

## Projet de loi n°86

### Loi concernant la dévolution de la couronne

#### AMENDEMENT

#### ARTICLE 3

L'article 3 du projet de loi est modifié par l'insertion, après le premier alinéa, de l'alinéa suivant :

«D'ici la fin de l'année 2021, toutes références matérielles à la monarchie britannique seront retirées du Salon bleu et du Salon rouge.»

rejeté SM.